



AMÉNAGEMENT 2020 DES PROGRAMMES DE STI ET TECHNOLOGIES DES VOIES GÉNÉRALE, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

I-Objectifs généraux

Le territoire de la Nouvelle-Calédonie a retrouvé lundi 4 mai 2020 pour tous la plénitude de son service d'éducation sous sa forme initiale et obligatoire, sous réserve de respecter les recommandations sanitaires.

Depuis la rentrée scolaire de la mi-février, se sont succédées des fermetures pour alerte cyclonique, une période de continuité pédagogique accompagnant le confinement et, pour certains élèves de pré-bac uniquement, une phase de retour en classe par demi-effectif.

A ce stade, nous estimons de l'ordre de **3 semaines d'enseignement** pleines la répercussion sur le cursus de formation de nos élèves **en pré-bac** en référence au calendrier initial, et de l'ordre de **2 semaines d'enseignement en post-bac**.

Le vice-rectorat rappelle dans ce contexte son attachement à la qualité des diplômes et la nécessité à maintenir la tenue de tous les examens, sous la forme habituelle, en aménageant les attendus pédagogiques de cette année scolaire, et en mettant en œuvre toutes les adaptations nécessaires d'épreuves d'examen afin de ne pénaliser aucun candidat.

Aucune répercussion d'organisation n'est envisagée au-delà de l'année scolaire 2021.

II-Aménagements des programmes

A. Classe de 3ème de collège

L'inspection générale a publié un document pédagogique pointant précisément les attendus essentiels de chaque niveau (*attendus de fin d'année en technologie.pdf*) accessible en suivant le lien ci-après <https://dane.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique93>

Examen : les corps d'inspection veilleront à la parfaite adéquation dans la rédaction des sujets de technologie de la voie générale et de la voie professionnelle entre les domaines questionnés et les connaissances et compétences ne faisant pas l'objet d'allègement.

B. Voie professionnelle

Pour les élèves qui étaient inscrits dans un établissement de formation sous statut scolaire au 19 mars 2020, les périodes de formation en milieu professionnel prévues par chaque arrêté de création de diplôme sont réduites de 2 semaines pour le cycle conduisant au baccalauréat professionnel et le cycle conduisant au certificat d'aptitude professionnelle.

Examen : le corps d'inspection veillera à la parfaite adéquation entre le contenu des sous-épreuves composantes du C.C.F. et les connaissances et compétences ne faisant pas l'objet d'allègement du fait de la réduction des périodes de formation en milieu professionnel.

C. Voie générale et technologique

C.1 Classes de première et de terminale

L'ensemble des projets définis conformément à leur référentiel respectif pour les élèves de 1^{ère} en STI2D et terminales des filières S SI, STI2D, STD2A se voit réduit de 3 semaines.

Les professeurs prendront l'attache de leur corps d'inspection à chaque fois qu'ils pourraient avoir le sentiment d'être confrontés à des arbitrages sensibles dans la mise en œuvre de cette réduction.

Examen : le corps d'inspection veillera à la parfaite adéquation dans l'adaptation des critères de validation des projets et de l'exigence des jurys d'évaluation entre les domaines questionnés et les connaissances et compétences ne faisant pas l'objet d'allègement du fait de la réduction des projets.

C.2 Sections de Techniciens Supérieurs

L'ensemble des stages en entreprise ou projets professionnels définis conformément à leur référentiel respectif pour les élèves de 1^{ère} ou 2^{ème} année des filières BTS, *liste in fine*, se voit réduit de 2 semaines.

Sur la base du volontariat et pendant ses vacances, chaque élève pourra rattraper une ou deux semaines du stage conventionné avec l'entreprise de son choix, sous réserve de l'ouverture administrative du lycée dans la période correspondante.

Les professeurs prendront l'attache de leur corps d'inspection à chaque fois qu'ils pourraient avoir le sentiment d'être confrontés à des arbitrages sensibles.

Il est à noter que la réduction de 2 semaines de la durée des stages se répercute sur toutes les disciplines d'enseignement.

Liste des BTS concernés :

- Assistant Technicien d'Ingénieur ;
- Bâtiment ;
- Électrotechnique ;
- Étude et Économie de la Construction ;
- Étude et Réalisation d'Agencements ;
- Maintenance des Matériels de Chantier et Manutention ;
- Maintenance des Systèmes ;
- Pilotage des Procédés ;
- Systèmes Numériques, option A - Informatique et Réseau et option B – Électronique et Communication ;
- Technico-Commercial.

Examen : le corps d'inspection veillera à la parfaite adéquation dans l'adaptation des critères de validation des projets, et de l'exigence des jurys d'évaluation entre les domaines questionnés lors des revues de projet, lecture de rapport de stage et oraux de soutenance, et les connaissances et compétences ne faisant pas l'objet d'allègement du fait de la réduction des stages (indépendamment du rattrapage volontaire de 1 ou 2 semaines) ou des projets.

III-Tableaux des réductions par filière de Baccalauréats et de Brevets de Techniciens Supérieurs

Niveau concerné	Libellé de l'activité concernée	Quotité de la réduction
STI2D – 1 ^{ère}	Projet	-9h/36h sur projet 1 ^{ère} en 2020, puis -27h/72h sur projet Term. en 2021 = 3 sem. x(3h IT + 9h I2D)
STI2D – Term.	Projet	-15h/70h sur projet = 3 sem. x(5h ETT)
S SI – Term.	Projet	-18h/70h projet = 3 sem. x(6h)
STD2A – Term.	Projet	-15h/75h projet = 3 sem. x(5h de préparation analyse méthode)
BTS1 - ATI	Stage en entreprise	-2 sem. / 8 sem.
BTS1 - BAT	Stage en entreprise	-2 sem. / 8 sem.
BTS1 - ELTN	Stage en entreprise en TS2	-2 sem. / 4 sem. en TS2 2021
BTS1 - EEC	Stage en entreprise	-2 sem. / 8 sem.
BTS1 - ERA	Stage en entreprise	-2 sem. / 8 sem.
BTS1 - MMCM	Stage en entreprise	-2 sem. / 5 sem.
BTS1 - MS	Projet professionnel en TS2	-2 sem. / 6 sem. en TS2 2021
BTS1 - PP	Stage en entreprise	-2 sem. / 4 sem.
BTS1 – SN A et B	Stage en entreprise	-2 sem. / 6 sem.
BTS1 - TC	Stage en entreprise	-2 sem. / 8 sem.
BTS2 - ATI	Projet professionnel	-2 sem. / 18 sem.
BTS2 - BAT	Projet professionnel à temps plein en établissement	-2 sem. / 4 sem.
BTS2 - ELTN	Stage en entreprise	-2 sem. / 4 sem.
BTS2 - EEC	Projet professionnel	-18h/100h projet
BTS2 - ERA	Projet professionnel	-18h/100h projet
BTS2 - MMCM	Projet professionnel	-2 sem. / 5 sem.
BTS2 - MS	Projet professionnel en entreprise (2 x 3 sem.)	-2 sem. (étude de réalisation de maintenance en entreprise)
BTS2 - PP	Stage en entreprise	-2 sem. / 6 sem.
BTS2 - SN A et B	Projet professionnel	-22h/170h en IR et -17h/150h en EC
BTS2 - TC	Projet professionnel en entreprise	-2 sem. / 6 sem.